

## La problématique « pigeon » au sein de la colonie de grands murins (*Myotis myotis*) de l'église de Tremblay

*Applications d'aménagements dans le cadre de l'arrêté préfectoral  
de protection de biotope*



*Stéphane Guyot, août 2009*

*Conservateur bénévole*

Bretagne Vivante - SEPNB  
186, rue Anatole France BP 63121 29231 Brest cedex 3  
Tél. : 02.98.49.07.18. Fax : 02.98.49.95.80  
courriel : [bretagne-vivante@bretagne-vivante.org](mailto:bretagne-vivante@bretagne-vivante.org)  
site : [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

# Table des matières

<b>Avant propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Suivi de la population de grands murins</b> .....	<b>3</b>
Les comptages grands murins réalisés en 2009 .....	3
<b>Présentation du site</b> .....	<b>4</b>
Le contexte .....	4
<i>Les abat-sons utilisés en sortie de gîte</i> .....	
<i>Le problème du grillage à pigeon préalablement posé</i> .....	
Observation des Grands murins lors de la sortie et de la rentrée au gîte .....	5
Les moyens d'étude mis en place en juillet 2009.....	6
- <i>Les ouvertures du haut.</i> .....	
- <i>Les ouvertures du bas</i> .....	
Retours d'expériences.....	7
<b>Conclusion</b> .....	<b>7</b>
Le suivi régulier des pigeons se poursuivra lors de la période hivernale 2009-2010.....	7
<b>Annexes</b> .....	<b>8</b>
1. Temps bénévole passé.....	8

## Avant propos

Le clocher de l'église de Tremblay fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis le 14 décembre 2001 pour assurer la protection de la colonie de grands murins qui s'y reproduit.

Le site est suivi et géré par l'association Bretagne Vivante par le biais d'une convention établie entre la commune et l'association depuis le 11 mai 2000. L'association a pour mission d'assurer le suivi de la population de grands murins et de veiller à ce que soient conservées les meilleures conditions d'accueil possible pour leur reproduction.

Depuis plusieurs années, on constate un nombre croissant de pigeons dans le clocher de l'église. Ces derniers amènent des désagréments au niveau du clocher, (fientes, nids, œufs ...) qui nuisent directement au patrimoine bâti et indirectement, dans une plus faible mesure, à la colonie de grands murins. C'est dans cette optique qu'ont été réalisés des aménagements contre les pigeons durant l'hiver 2008 et qu'une étude plus poussée en 2009 a permis d'affiner ces aménagements en faveur des grands murins.

## Suivi de la population de grands murins

### *Les comptages grands murins réalisés en 2009*

Les comptages sont effectués suivant un protocole mis en place à l'échelle de l'Observation des Chauves-souris de Bretagne regroupant l'ensemble des nurseries de 4 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats étudiées par Bretagne Vivante.

Cette standardisation des suivis consiste à effectuer un comptage avant les naissances puis un second après la période des mise-bas.

**Tableau 1 : bilan des comptages effectués à Tremblay en 2009.**

Date	Heure de sortie	Nb indiv à la sortie	Nb indiv intérieur	total	observations
??juin					
10/07/2009	22h40-23h30	256	20	276	Difficultés à compter, les juvéniles restants à proximité du clocher
21/07/2009	22h36-23h15	289	13	302	Difficultés à compter, les juvéniles restants à proximité du clocher

Remarque :

Les comptages du mois de juillet sont approximatifs. En effet, les juvéniles ont tendance à tourner autour du clocher, dans la pénombre, rendant le comptage difficile.

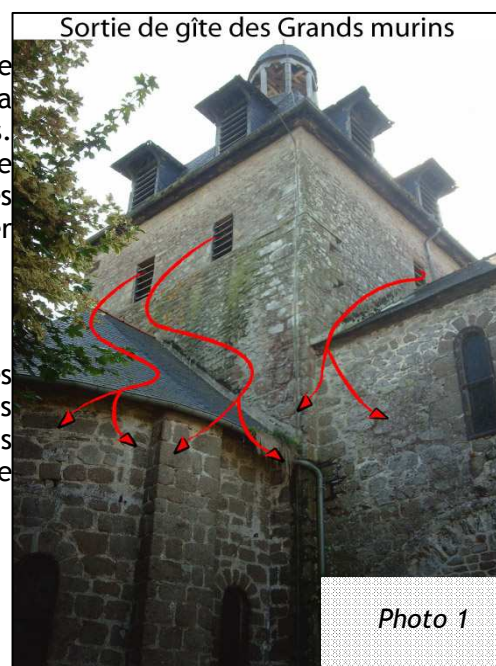
## Présentation du site

### *Le contexte*

Les grands murins passent la journée dans les combles de l'église : mères et jeunes formant, en fonction de la température, un ou plusieurs essaims, plus ou moins compacts. Depuis plusieurs années, des pigeons ont peu à peu colonisé le clocher de l'église leur nombre n'a cessé de croître malgré les tirs répétés au fusil. À partir de 2008, ils ont commencé à nicher dans les combles, même à proximité des grands murins.

### Les abat-sons utilisés en sortie de gîte

Dans un premier temps, avant l'envol des juvéniles, les adultes utilisent trois abat-sons pour la sortie de gîte. En sortant par ces trois ouvertures (cf. photo 1 vue de la façade nord), les grands murins sont abrités du faisceau lumineux. Ainsi, la sortie de gîte se fait dans la pénombre.



### Le problème du grillage à pigeon préalablement posé

Lors de la période hivernale de 2008-2009, des « grillages à poule » (photo 2) ont été posés sur tous les abat-son dans le but d'empêcher l'accès aux pigeons qui dégradent, par leur fientes, l'intérieur de l'église. Cette mesure de gestion avait été convenue au préalable en fin de saison 2008 entre Bretagne Vivante et la commune de Tremblay.

Lorsque ces grillages ont été enlevés, nous avons constaté qu'un grand murin avait péri, encastré dans les mailles du grillage, en tentant de rentrer dans le clocher, sans doute à l'automne 2008. À la suite de la dépose des grillages, les pigeons sont à nouveau entrés dans le clocher et une partie des combles.

Aussi, d'autres solutions ont dû être envisagées et testées pour empêcher les pigeons de continuer à entrer sans bien évidemment perturber les sorties et les entrées des grands murins



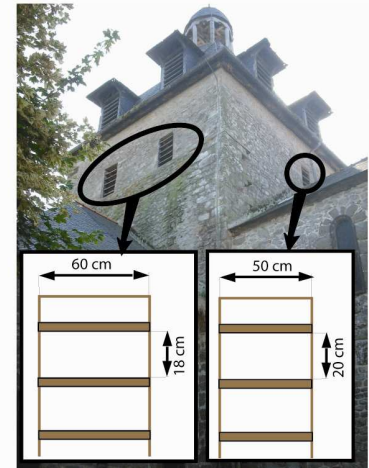


## Observation des Grands murins lors de la sortie et de la rentrée au gîte

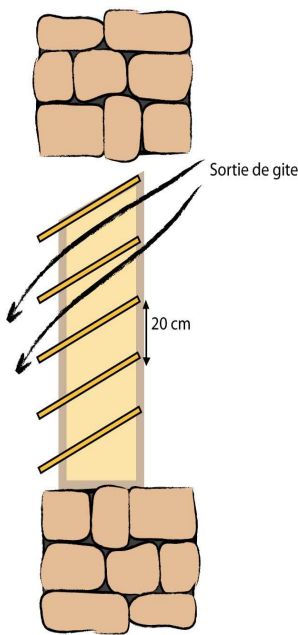
Taille des abat sons des différentes ouvertures

Pour connaître le comportement des grands murins à la sortie et l'entrée de gîte, une nuit d'observation a été passée à l'intérieur du clocher (matériel utilisé : monoculaire de vision nocturne).

Pour sortir du gîte, les grands murins adultes empruntent 3 ouvertures (cf. photo 1). Pour chacune de ces ouvertures, les abat-sons situés les plus hauts ont été empruntés. Les deux ouvertures situées sur le même murs ont des abat-son larges de 60 cm et espacés de 17 cm ; la troisième ouverture possède des abat-son espacés de 20 cm et large de 50 cm. Ces derniers (où l'ensemble des abat-sons ?) sont espacés d'une hauteur de 20 cm et d'une largeur de 50 cm.



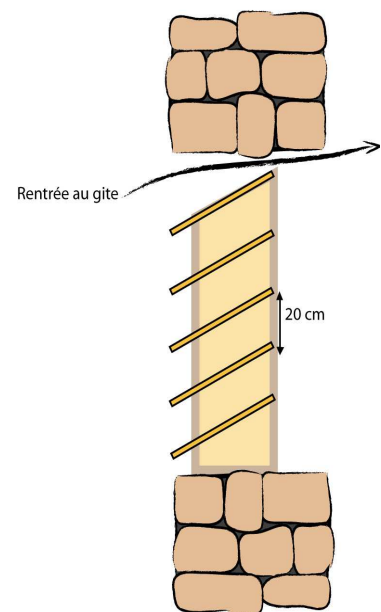
Sortie de gîte



Lors de la sortie de gîte (à gauche), les grands murins traversent ces abat-sons sans se poser, en plongeant. Lors de l'observation à l'aide la vision nocturne, seuls les trois premiers abat-sons (en partant du haut) ont été utilisés pour la sortie de gîte.

Lors de la rentrée au gîte (à droite), les grands murins empruntent une « fente » située entre le sommet de l'encadrement de l'abat-son et le linteau de la fenêtre, ceci sur deux fenêtres (les plus à gauche sur la photo 1) sont pourvues d'un tel écartement.

Rentrée au gîte



### Variations

Lorsque les jeunes de l'année quittent la colonie, toutes les ouvertures à l'abri de la lumière, soit celles au-dessus des ouvertures empruntées habituellement par les grands murins adultes sont utilisées pour la sortie de gîte.

Lorsque les jeunes de l'année quittent la colonie (photo 3), ils utilisent les ouvertures empruntées par les adultes, mais également les ouvertures du haut.

Sortie de gîte des Grands murins

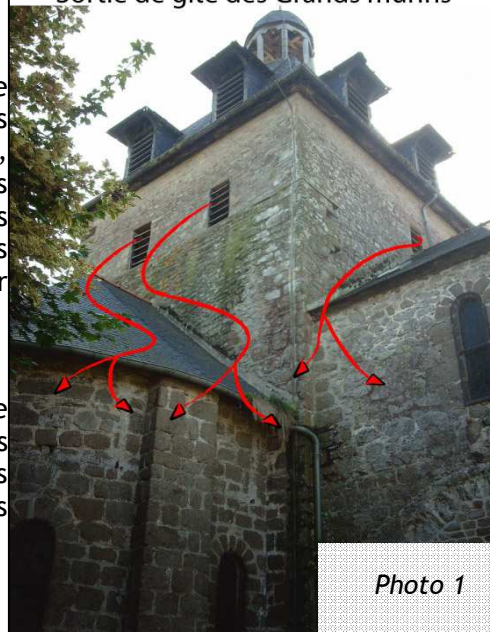


Photo 1

Sortie de gîte des Grands murins juvéniles

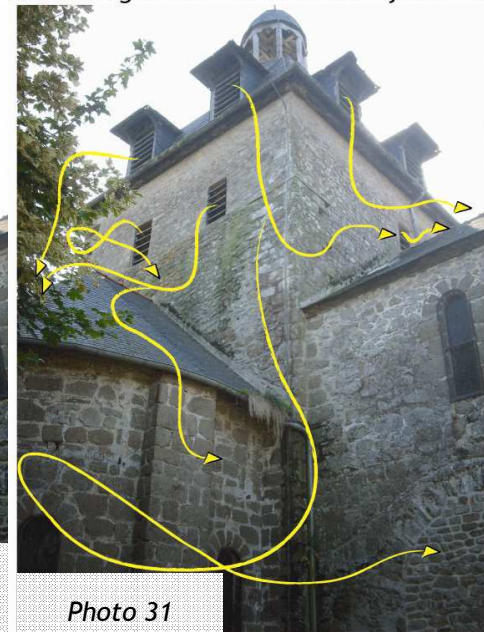


Photo 31

Le comportement des jeunes en sortie de gîte diffère de celui des adultes. En effet les adultes ont un vol direct pour rejoindre les chemins de transit. Les juveniles, quant à eux, volent dans un premier temps autour de l'église (rendant leur comptage difficile). Certains s'éloignent en suivant les adultes, d'autres rentrent au gîte.

La sortie des juveniles au niveau des ouvertures du haut est facilité par le mauvais état de la toiture et les trous dans le grillage (8x8cm). Moyens d'études de protection de la colonie

***Les moyens d'étude mis en place en juillet 2009***

Les ouvertures ont été légèrement modifiées pour répondre à deux objectifs :

- empêcher l'entrée des pigeons dans le clocher
- ne pas nuire à la sortie et l'entrée au gîte des grands murins.

- Les ouvertures du haut.



Bien que celles-ci ne soient pas empruntées par les grands murins adultes, elles le sont temporairement par les juveniles.

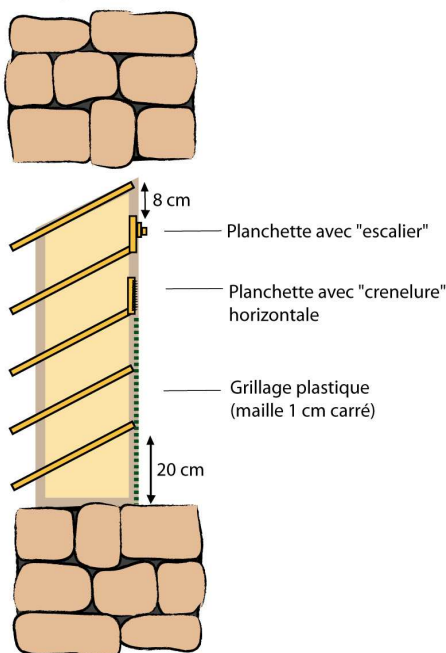
Ainsi, toutes les principales ouvertures ont été obstruées par un grillage plastique (maille de 1 cm carré).

Sur les cotés du grillage, des ouvertures (8x8) ont été découpées dans le grillage plastifié, pour pallier les éventuelles sorties de chauves-souris juveniles.

Aucune observation n'a été faite en ce qui concerne une éventuelle rentrée au gîte par ces ouvertures.

NB : cette partie du clocher étant en mauvaise état, les grands murins juveniles empruntent également des trous dans la toiture pour la sortie de gîte.

Aménagement abat sons



- Les ouvertures du bas

Seuls les abat-sons les plus hauts de l'ouverture sont utilisés pour la sortie de gîte.

D'après un document réalisé par « l'institut royal des sciences de Belgique » en 2003, un espace de 8 cm de hauteur et 40 cm (minimum) de largeur empêcherait le passage des pigeons.

Pour faciliter l'accroche sur les planchettes, des petits « escaliers » ont été posés. Dans un second cas, les planchettes étaient initialement crénelées, permettant une accroche plus aisée. Deux des trois ouvertures ont été équipées de planchette, la troisième est restée libre.

Observation : les grands murins utilisent les trois ouvertures (les deux aménagées et celle laissée en l'état). Lors de la sortie de gîte, les chauves-souris se posent sur les planchettes pour les deux ouvertures aménagées.

### ***Retours d'expériences***

**Aujourd'hui (août 2009), aucune trace récente de pigeon n'a été trouvée dans le clocher, malgré une ouverture sur laquelle aucune intervention n'a été effectuée. Les trois ouvertures initialement utilisées pour la sortie de gîte, sont toujours empruntées aujourd'hui.**

Si, lors d'une future visite, des pigeons sont observés dans le clocher, la troisième ouverture sera aménagée.

## **Conclusion**

Le suivi régulier des pigeons se poursuivra lors de la période hivernale 2009-2010.

Dans le cadre du projet la réfection du clocher de l'église par la commune, il est important de veiller à ce que les préconisations de l'arrêté de biotope soient scrupuleusement respectées, permettant que les travaux de réfection demeurent sans impact sur la colonie de grands murins.

## Annexes

### *1. Temps bénévole passé*

Comptage GM	2h00
Démontage grillage à poule	2h00
Posage des grillages (maille 1 cm)	4h00
Observation sortie et entrée de gîte	6h00
Pose des planchettes	2h00
Élimination des pigeons présents	1h00
Réunion avec les élus (à venir)	1h00
<b>Total temps bénévolat</b>	<b>20h00</b>